

**Réponse du Conseil administratif à la motion du 15 mai 2013 de M<sup>mes</sup> et MM. Lionel Ricou, Alain de Kalbermatten, Robert Pattaroni, Marie Barbey et Alexandra Rys: «Pour un espace intergénérationnel au sein du PAV».**

*TEXTE DE LA MOTION*

Considérant:

- le défi du vieillissement de la population et de la nécessité de répondre aux besoins croissants des personnes âgées;
- la nécessité de créer les infrastructures nécessaires favorisant les relations et l’entraide intra et extragénérationnelles;
- le développement du PAV (Praille-Acacias-Vernets) qui prévoit de construire 5500 nouveaux logements d’ici 2030 (PDCn 2030);
- lesancements des deux volets du concours investisseurs-architectes pour l’aménagement du site de la caserne à l’intérieur du PAV visant à construire 1500 logements, les 7 mai et 9 juillet 2013;
- l’expérience concluante du projet de l’espace intergénérationnel de Meinier,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d’étudier la faisabilité d’un espace intergénérationnel comprenant les infrastructures nécessaires pour accueillir des personnes âgées, des familles et des étudiants au sein du PAV (Praille-Acacias-Vernets), par exemple habitations pour famille, habitations protégées, espace restauration, crèches, espace de santé, espaces communs, etc.).

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

D’une manière générale, le Conseil administratif accueille avec enthousiasme la volonté partagée par le Conseil municipal de mieux prendre en compte les besoins des aîné-e-s, notamment en matière de logement.

Pour le PAV, la Ville de Genève n’a pu toutefois que sensibiliser le Canton car elle n’est pas propriétaire du foncier, à l’exception d’une fine bande le long de l’Arve. La situation est par conséquent très différente de celle qui a prévalu à Meinier – du point de vue temporel également puisque le processus meynite s’est étalé sur plus de vingt ans.

La Ville aura en revanche l’opportunité de construire un immeuble intergénérationnel au 43 et au 45, rue de Saint-Jean (propositions PR-925 et PR-1096 notamment). Cet immeuble pourrait loger à la fois des personnes âgées isolées, des jeunes non-étudiants et des familles en difficulté tout en offrant, au rez-de-

chaussée, des arcades pour des lieux communautaires et associatifs ouverts au public. Un crédit pour réaliser un concours d'architecture sera soumis au Conseil municipal au début de la prochaine législature.

En outre, dans le cadre des auditions de la commission du logement, il a été rappelé que les immeubles appartenant à la Gérance immobilière municipale (GIM) sont dans la plupart des cas intergénérationnels, abritant toutes les catégories d'âge.

La mixité sociale et les équipements qui favorisent celle-ci sont d'ailleurs une priorité pour le Conseil administratif. Son rapport sur la politique de la vieillesse paru à l'automne 2015 est venu le confirmer. Dès lors qu'une société privilégie le maintien à domicile le plus longtemps possible et en bonne santé, l'ensemble des politiques publiques doit se mettre au service du bien vieillir. Dans cette optique, l'accessibilité des espaces et des bâtiments publics pour les seniors représente un axe prioritaire.

Enfin, l'automne 2016 aura été l'occasion de saluer la fin de la rénovation des Espaces de quartier (ex-Espaces quartier aînés), pour lesquels le Conseil municipal avait voté une enveloppe de plus de cinq millions de francs en 2013. Un public intergénérationnel fréquente aujourd'hui ces locaux et les seniors y font l'objet d'une attention particulière.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:  
*Gionata Piero Buzzini*

La vice-présidente:  
*Esther Alder*